

H A U T E



S A I N T O N G E

Décision 273/2024
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu des délibérations n° 37 du 15 juillet 2020 et n° 66 du 20 juin 2022 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Monsieur LE CAËR Jocelyn en tant qu'agent d'entretien du 12 au 25 juin 2024,
- Madame CUELHES Fanny en tant qu'agent d'entretien du 15 au 16 juin 2024,
- Madame TÉKIAN Anne-Sophie en tant qu'esthéticienne le 16 juin 2024,
- Madame RAVON Annelys en tant que surveillante de baignade du 17 au 30 juin 2024,

Fait à Jonzac,

Le 12 JUIN 2024

Le Président
Claude BÉLOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU